

Image not found or type unknown



## Fuite de gaz dans un commerce boulangerie

Par **Gerard311**, le **29/11/2015** à **12:37**

Bjr...suite a un changement de locataire dans une boulangerie.mon nouveau locataire m a signaler une grosse fuite de gaz dans la tuyauterie qui alimente le four a pain.de ce fait gdf a couper le gaz.suite a l intervention du plombier,il s avère que le devis s élève 11000euros.ma question est qui prend en charge les frais de réparation de gaz?et dois je les indemnités journalière au boulanger?suite a le fermeture de son commerce pendant les reparations.merci.salutations